

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Juin

QUESTION FINANCIÈRE

Le budget de 1894 que la Chambre doit voter avant de quitter le Palais-Bourbon pour se présenter devant le suffrage universel, ce budget qui présente une augmentation, sera-t-il sérieusement équilibré? Voilà la question que l'on est en droit de se poser en présence des discussions qui ont été publiées par certains journaux à propos de cette augmentation de dépenses qui est tout au moins surprenante, car elle se produit au moment même où tout le monde est d'avis qu'il est nécessaire de faire des économies et de restreindre les dépenses.

Ce budget ne sera pas un budget de réformes et pour cause. La Chambre étant à la veille de disparaître, elle ne saurait raisonnablement s'atteler à une œuvre importante exigeant des études longues, sérieuses et un examen approfondi de notre système financier. On se contentera donc de voter vaillamment le projet du gouvernement.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'il n'y aura aucune discussion; il est même probable, au contraire, que nous verrons se produire de nouveau à la tribune de longues harangues de certains prétendus économistes qui sont toujours convaincus qu'ils ont en poche la panacée merveilleuse qui doit remplir les coffres de l'Etat, sans vider la bourse des contribuables. Comme ses devancières, la Chambre actuelle cherchera à se faire bien voir du corps électoral en proposant des suppléments de crédits destinés à favoriser telle ou telle catégorie de citoyens ou telle branche d'industrie. Ce mal, passé à l'état endémique dans le monde parlementaire, a causé un grand préjudice au pays, car il a été cause de la progression continue du budget des dépenses.

Quand la période électorale est ouverte, tous les candidats, à quelque opinion qu'ils appartiennent, ont soin de promettre à leurs électeurs qu'ils pratiqueront une politique

d'économie. « Pas d'impôts nouveaux, diminution des dépenses », s'écrient-ils tous dans leurs discours et écrivent-ils dans leurs professions de foi.

Mais, quand les nouveaux élus arrivent à la Chambre, ces belles dispositions ne tiennent guère.

Il en a toujours été ainsi depuis vingt ans.

Le lendemain de la guerre, lorsqu'il fallut payer la rançon de cinq milliards, on fut obligé de créer des impôts nouveaux. Mais on espérait que ces taxes ne seraient que passagères et qu'on les supprimerait, au bout de quelques années, quand nos désastres seraient réparés.

Voilà vingt-deux ans que nous payons ces impôts et on n'a pas pu les supprimer. Il est vrai que les exigences de la guerre et de la marine n'ont pas permis de le faire et la responsabilité de cet état de choses remonte donc en partie à la triple alliance.

N'étaient ces causes, il nous semble qu'un pays aussi favorisé par la nature que la France ne devrait pas être aux prises avec les difficultés financières. Nous ne devrions pas avoir un budget des dépenses de trois milliards et demi; c'est excessif; et il est triste de songer que, au lieu de diminuer, il va en augmentant d'année en année. Il serait temps de s'arrêter sur cette pente dangereuse.

Nous ne voulons pas exagérer les choses; mais il est évident que les charges publiques sont réellement trop élevées et qu'il est urgent de les diminuer.

On avait promis de supprimer l'impôt sur les allumettes et le timbre de quittance qui sont impopulaires et vexatoires au premier chef; ces impôts existent toujours.

Le but de tout gouvernement doit être d'administrer le pays le meilleur marché possible.

Dans une démocratie bien ordonnée, le pouvoir doit tendre par tous les moyens dont il dispose à diminuer progressivement les charges publiques!

Est-ce ainsi que nous agissons? Pourtant l'intérêt général de la nation nous impose ce devoir.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

La Date des élections

M. Dupuy, sénateur des Hautes-Pyrénées, estimant que les stations balnéaires de ce département, Bagnères-de-Bigorre, Cauterets, Saint-Sauveur, Capvern subiraient des préjudices considérables si les élections avaient lieu le 24 août, a saisi M. le président du Conseil de la question.

M. Ch. Dupuy a répondu qu'à moins d'empêchement imprévu, — résultant surtout des travaux parlementaires, — le gouvernement était résolu à faire procéder aux élections le 20 août. En outre des considérations militent en faveur de cette date, le gouvernement invoque le précédent des élections de 1881, qui ont eu lieu le 21 août.

L'attitude de M. Millevoye

Quant à M. Millevoye, il affecte de ne pas se tenir pour battu. Il a fait, en effet, à un rédacteur du *Gaulois* la déclaration suivante :

Quant à ma démission, elle est motivée par le besoin de m'expliquer avec une entière indépendance devant la justice qui va sans doute m'interroger. Mes adversaires ne peuvent pas se contenter du vote qu'ils ont surpris à la Chambre; ils doivent m'appeler devant la cour d'assises, qui a tous les moyens de faire éclater la vérité.

Réponse à M. Millevoye

L'*Intransigeant* publie le télégramme suivant de M. Henri Rochefort :

A Monsieur Millevoye, ex-député de la Somme, Votre attitude après le discours de Toulouse m'avait beaucoup surpris; elle ne me surprend plus. L'accusation contenue dans votre document est risible; néanmoins, vous ne pouvez moins faire que de fournir autre chose qu'un nom sur une liste. Constans avait déjà essayé le coup des cent mille francs touchés par l'entremise d'une banque allemande; on n'a pu retrouver la banque. Vous voudrez bien me montrer l'Anglais qui me subventionne et je vous forcerai au besoin à me le désigner.

Henri ROCHEFORT.

Explications de M. Déroulède

M. Déroulède a adressé à l'Agence Havas, avec

Il y avait cinq minutes à peine qu'il avait disparu, quand un autre équipage passa devant la porte.

C'était celui qui contenait Williams.

Il allait lentement, comme dérotté.

Quand il fut à l'extrémité du mur, le fils de Jeuny Clarkson passa la tête par la portière.

— Arrêtez! commanda-t-il.

Et il sauta à terre.

— Vous êtes sûr, demanda-t-il au cocher, que c'est la voiture que nous suivions qui vient de retourner vers Paris.

— Oui, monsieur, absolument sûr. C'est une remise. Je connais le cocher. J'avais même l'envie de l'interroger.

— Vous auriez bien fait.

— Il allait trop vite. Et il était déjà loin quand l'idée m'en est venue.

Le client eut un geste contrarié.

— Mais il n'a pas dû aller trop loin, murmura-t-il.

— Sûrement...
— Le duc a dû entrer quelque part, murmura Williams comme se parlant à lui-même.

Et du regard, il explorait les environs qui s'assombrissaient de plus en plus.

Une sourde colère grondait en lui.

Il était dérotté, perdu.

Et maintenant il n'avait plus de doute...

Le duc était venu là, dans cet endroit désert, pour se tuer.

Et c'était lui, son fils, qui lui aurait mis le pistolet à la main.

Il regrettait maintenant ce qu'il avait fait.

Ce serait pour lui un remords éternel.

prière de l'insérer, la communication suivante :

Il est inexact, qu'ainsi que le rapporte un journal du matin, M. Déroulède ait donné sa démission de député à la suite de la communication faite à la Chambre d'une liste sur laquelle figurait le nom de son ami Henri Rochefort.

M. Déroulède avait, en effet, donné sa démission avant cet incident de séance, qu'il pouvait d'autant moins prévoir qu'il avait été décidé d'un commun accord qu'en aucun cas il ne serait fait usage de cette liste, livrée plusieurs jours après les autres documents, dans le but de les infirmer, et dont la fausseté était apparue comme évidente tant à cause de l'insertion du nom d'Henri Rochefort, que de l'inexactitude des prénoms du signataire constatée dans l'*Almanach de Gotha*.

Au Parlement anglais

Les incidents qui se sont produits à la Chambre française ont eu leur écho au sein du Parlement anglais.

La Chambre des lords, lord Rosebery a fait à ce sujet la déclaration suivante :

« C'est en vérité descendre de la tragédie du caractère le plus épouvantable à la comédie la plus basse et la plus répugnante. Aucun document n'a été volé, mais on a produit un faux si palpable, que j'aurais à peine pu penser que la bonne foi la plus naïve eût pu se laisser prendre. Ce faux avait été fait par une personne qui n'avait pas la connaissance la plus rudimentaire de la langue anglaise. Je lui serai simplement cette affaire où elle en est. Elle a été traitée par la Chambre française avec un mépris bien mérité, et je n'ai pas de doute que votre Chambre ne la traite avec le même mépris. »

À la Chambre des communes, le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sir Edward Grey, a également affirmé que l'assertion de certains journaux français, que des documents importants ont été volés à l'ambassade anglaise à Paris est sans fondement. Les documents lus à la Chambre française sont des faux grossiers et palpables.

Une Victoire française au Soudan

M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, a reçu du colonel Archinard la dépêche suivante :

Kayes, 22 juin.

Pour assurer sa fuite dans l'est, Ahmadou cherchait à recruter des partisans dans le Dawentsa. Le capitaine Blachère, résidant à Bandiagara, la capitale du Macina, partit pour le déloger, le poursuivit toute la nuit, l'atteignit à Dalla et lui tua 103 de ses partisans.

Arrêté pendant quelque temps à l'entrée du

Il s'était laissé emporter par un désir effréné de vengeance.

Jusqu'à là, il n'avait pas eu de regret; il se félicitait même de la réussite de ses projets.

Mais les dernières paroles du duc l'avaient remué.

Si Jean de Morlac l'avait supplié ou menacé, peut-être se serait-il raidi, serait-il resté sans pitié.

La phrase hautaine et résignée du duc avait révolutionné son âme.

« Je ne vous demande plus rien... Je vous connais maintenant. »

Puis son départ précipité, départ dont il n'avait que trop compris la signification, avait achevé de le déconcerter.

Il voulait revoir son père, avoir avec lui une nouvelle entrevue, sans témoins, cette fois, tomber à ses genoux, lui demander pardon.

La haine qui l'avait poussé jusque-là s'était évanouie.

Le sang avait parlé en lui.

Et voilà maintenant qu'il ne le retrouvait plus.

Il avait perdu sa trace.

Il tremblait d'arriver trop tard.

Il avait beau de ses yeux fouiller l'ombre naissante, aucune lumière ne se montrait.

Il allait et venait sur la route, comme enragé.

Il lui prenait souvent des envies de crier, d'appeler.

Le cocher le regardait avec stupeur.

— Faut-il attendre, monsieur? demanda-t-il.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

49

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XVIII

C'était le seul moyen de sauver son fils, de ne pas l'entraîner avec lui dans la misère finale. On ne pouvait pas en vouloir à Maurice et quand il ne serait plus là, peut-être la colère de Louise s'apaiserait-elle. C'était la seule solution pratique.

Il n'entraînerait ainsi personne dans sa chute. Boissaurier l'estimerait et tout le monde le plaindrait. On n'aurait rien à reprocher à sa mémoire. Il se serait châtié lui-même de la faute commise autrefois et laisserait peut-être à son ancienne maîtresse et à son fils, devenus des juges impitoyables, des regrets et même des remords. D'ailleurs sa vie était finie désormais. Il en avait assez joué. C'était le moment de faire place aux autres. L'existence ne pouvait plus lui apporter que des embarras et des déceptions. Sa mort était un dénouement, mettait un abîme entre sa première famille et la seconde, assurait le bonheur

de Maurice et de celle qu'il aimait.

Il n'hésita plus.

Il avait traversé la place Vendôme d'un pas rapide. Il s'engagea dans la rue de la Paix, gagna le boulevard, et là arrêta une voiture qui stationnait devant le Grand-Hôtel, et s'y installa.

Il avait à peine d'y entrer quand Williams, sorti à sa poursuite, nous l'avons dit, arriva à son tour sur le boulevard... Il n'eût que le temps de le voir partir... Il sauta à son tour dans un coupé, et désignant au cocher celui qui emportait le duc, il lui dit :

— Il faut suivre cette voiture coûte que coûte, je ne regarderai pas au prix.

— Bien, monsieur dit l'automédon qui fouetta son cheval et partit au galop.

Nous allons les laisser poursuivre leur route et les précéder à l'endroit où ils se dirigent.

La nuit tombait, une nuit de juillet, toute étoilée.

Un grand silence descendait sur la campagne.

Au loin, dans l'immensité sombre, les myriades de lumières de Paris s'allumaient.

Le coupé du duc qui avait traversé Saint-Cloud et filait rapidement sur la route de la Marche, s'arrêta tout à coup devant une petite porte percée dans un mur élevé, presque neuf, s'allongeant sur l'extrémité de la route.

C'était là...

Jean de Morlac descendit.

Il paya le cocher, et quand celui-ci eut tourné bride, il sortit de sa poche une petite clef, ouvrit la porte, entra et la referma soigneusement derrière lui.

défilé de Hombari par les derniers partisans d'Ahmadou qui se firent tous tuer, il continua sa poursuite pendant 30 kilomètres avec quelques tirailleurs à cheval. Mais l'épuisement des chevaux l'obligea de s'arrêter au moment où il venait de s'emparer de la famille d'Ahmadou. Nous n'avons eu aucun tué.

Au retour de cette course victorieuse, le capitaine Blachère, qui me télégraphiait que l'état sanitaire était excellent, fut pris par une attaque de dysenterie, à laquelle il a succombé le 31 mai.

Il faut compter ce brave comme tué à l'ennemi.

L'acte de vigueur accompli avec tant d'énergie par le malheureux capitaine Blachère, porte à Ahmadou un nouveau coup dont il lui sera bien difficile de se relever.

L'ancien sultan de Ségo, chassé du Dawentsia et du Dallo, les provinces orientales du Macina, est maintenant rejeté dans la partie est de la bouche du Niger, dans la région inconnue qui s'étend entre le Niger et la route suivie par Barth en 1853.

Une seconde dépêche du colonel Archinard rend compte en ces termes des opérations contre Samory :

Kayes, 23 juin.

Au moment de m'embarquer, je reçois des nouvelles de Combes qui est encore à Kan-Kan. Combes continue à recevoir journellement la soumission de Sofas de Samory, avec leurs troupees et leurs armes. Un de ces chefs avait plus de 3,000 hommes. Le fils de Samory, Karamoko, ayant, avec quelques bandes, essayé de prendre pied dans le Bouzie, au sud du Kissi, en a été expulsé par la population appuyée de tirailleurs indigènes qui lui ont infligé de grandes pertes, tandis que le capitaine Durand s'assura qu'à l'Est les deux rives du Diou étaient déarrassées de Sofas.

La Perte du « Victoria »

L'émotion causée en Angleterre par la perte du cuirassé le Victoria est immense. Depuis le sinistre du Captain qui a chaviré en pleine mer, la marine royale britannique n'avait pas subi une telle catastrophe qui a coûté la vie au vice-amiral, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée et à quatre cent quarante-deux officiers ou marins.

Le désastre a été amené par la collision du Victoria et du Camperdown, qui portait le pavillon du contre amiral Markham, commandant en sous-ordre dans la flotte.

Le Victoria a été abordé par le travers, en avant de la tourelle de tribord, et coupé presque en deux. En moins d'un quart d'heure, il coulait par 150 mètres de fond, complètement chaviré, la quille en l'air.

L'amiral sir Georges Tryon, qui jouissait de la plus haute réputation et dont la mort est considérée comme un malheur irréparable, a refusé de quitter son vaisseau et a été englouti avec lui.

Les journaux anglais font un éloge pompeux de l'amiral Tryon. Ils disent que sa mort équivaut à la perte d'un combat naval.

C'est lui qui était le grand organisateur des manœuvres maritimes et qui avait créé la réserve navale, regardée comme le principal élément de la défense nationale. En outre, c'était un orateur, capable de débattre avec talent les questions politiques.

A la nouvelle de la catastrophe du Victoria la

Oui, oui, restez-là.

Et il explora à pied les alentours.

Le cocher, descendu de son siège, avait approché son cheval du talus et s'était mis à bourrer une pipe.

La route était déserte, le calme profond.

On n'entendait que le cri des grillons qui résonnait dans l'herbe.

Pendant ce temps, le duc, après avoir, comme nous l'avons dit, fermé la porte derrière lui, avait traversé une sorte de jardin sans culture, encombré de hautes herbes dans lesquelles ses pieds s'embarraissaient.

Il y avait longtemps qu'il était venu là, longtemps que tout cela était à l'abandon.

Le duc se trouva enfin devant une habitation assez vaste, mais toute basse, élevée d'un étage seulement et dont les portes et les fenêtres, peintes en vert, étaient closes. Il fouilla de nouveau dans sa poche, en tira une clef et la mit dans la serrure. La porte s'ouvrit avec un craquement qui sonna dans la maison vide.

Jean de Morlac entra...

Il alluma une allumette, il aperçut un bougeoir contenant encore un morceau de bougie, l'alluma et se dirigea vers une table-bureau chargée de tout ce qu'il fallait pour écrire, une autre petite table, un fauteuil et quelques chaises. Tout cela était imprégné de senteurs de renfermé et de moisissures.

Le père de Maurice alla à la fenêtre, l'ouvrit, fit claquer les persiennes, et resta un instant immobile, rêveur, à contempler le ciel.

La nuit était tout à fait veuve... On n'entendait pas un bruit s'élever dans les profondeurs de

Reine a contremandé le bal qui devait avoir lieu.

Grave accident aux manœuvres

Un grave accident s'est produit, vendredi, à Carcassonne, au plateau d'Aragon, où le 17^e dragons faisait des manœuvres.

Deux pelotons, qui avaient reçu l'ordre de pousser une charge simulée, se sont, emportés par l'enthousiasme, jetés l'un sur l'autre sans se douter des conséquences qui pouvaient résulter de leur excès d'ardeur.

Cavaliers et chevaux ont été renversés à terre et piétinés. Ce fut, pendant quelques instants, une mêlée indescriptible.

Douze soldats ont été blessés. Quatre, des moins grièvement atteints, ont été conduits à l'infirmerie, les huit autres ont été transportés à l'hospice.

Trois de ces derniers sont en danger de mort.

Plusieurs chevaux, dont les membres avaient été brisés, ont dû être abattus.

Viandes de conserves

Il résulte des renseignements publiés par les journaux de l'Alsace et de la Lorraine que de nombreux transports de bœufs achetés en France, près de la nouvelle frontière, s'effectuent actuellement de l'autre côté du Rhin.

Les fabriques de conserves de viande de Mayence et de Spandau, et même celle de Thann vont ainsi réaliser à bon marché de nombreux approvisionnements.

Quant à nous, il nous est impossible de profiter des circonstances actuelles ; car nous ne disposons que de la petite usine militaire de Billancourt, qui ne peut produire que des quantités insuffisantes, et de l'usine maritime de Rochefort dont le personnel a été licencié il y a peu de temps.

Le cas échéant, nous nous trouverions donc dans l'obligation de nous procurer à l'étranger des conserves coûteuses et dont nous n'aurions pu contrôler la manipulation.

Il serait temps que le gouvernement et le Parlement remédient à cette situation regrettable.

Interprétation de la loi militaire

Le conseil d'Etat vient d'avoir à se prononcer sur l'interprétation de l'article 21 de la loi militaire, aux termes duquel la dispense, en temps de paix, est conférée au fils unique ou à l'aîné des fils d'une famille de sept enfants.

L'assemblée, sur le recours du ministre de la guerre, a décidé que l'aîné des trois enfants ne saurait se prévaloir de ce que son père a épousé en secondes noces, une veuve ayant déjà quatre enfants, pour soutenir qu'il devrait être ainsi considéré comme l'aîné d'une famille de sept enfants.

Il n'existe, en effet, aucun lien de parenté entre lui et les enfants de sa belle-mère, et ces derniers ne peuvent entrer en compte pour lui faire obtenir la dispense prévue par la loi.

Une accusation de Rochefort

M. Rochefort persiste à accuser M. Constans d'avoir mené l'affaire des faux documents.

La dynamite en Espagne

Un pétard de dynamite a été découvert à Séville, sur le seuil d'une riche maison.

L'expulsion n'a pas pu se produire, la mèche étant éteinte.

la campagne.

Ce calme avait quelque chose de mystérieux et de solennel.

Le duc rentra.

Il s'assit à son bureau, prit du papier, une plume et se mit à écrire.

Il écrivit d'une main fiévreuse, rapide.

Quand il eut fini, il prit une enveloppe et traça cette suscription :

« A M. le Président du cercle*** boulevard des Italiens.

Dans la lettre, il racontait son histoire.

Il suppliait le président du cercle de réhabiliter sa mémoire, pour son fils.

On croit aux gens qui vont mourir, disait-il, et je me tue pour sauver le bonheur de Maurice, compromis par la vengeance barbare, irraisonnée de son frère.

D'ailleurs, il lui serait facile de s'assurer de la véracité de son récit.

Le colonel Boislaurier, qui était au courant de ce qui s'était passé, pouvait au besoin en témoigner.

Il espérait du reste apaiser par sa mort les haines qui s'élevaient dressées contre lui.

Quand il eut terminé cette épître, il en fit une autre pour son fils, pour le colonel — puis pour Louise Poitevin et son fils.

Il les cacheta avec un sceau de cire noire, puis il se leva, prit son bougeoir et passa dans une autre pièce.

Il était devenu fort calme.

La résolution prise semblait avoir mis fin à l'agitation qui le faisait frémir un instant auparavant.

L'affaire des faux documents

Le bruit se confirme que MM. Marinoni et Judet sont cités aujourd'hui devant le juge d'instruction, pour l'affaire des faux documents.

Les élections allemandes

Sur 341 députés actuellement élus, 168 sont favorables et 173 défavorables au projet militaire. Sur 56 ballottages restant, 16 ont lieu entre partisans du projet.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Ponts et chaussées

M. Gaston, qui remplissait les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées depuis bien des années, vient d'être nommé sous-ingénieur.

Cette nomination a pris date au 1^{er} juin courant.

Nos félicitations les plus sincères à l'honorable titulaire dont tout le monde apprécie les services.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort, à Toulouse, de M. Clary, ancien chirurgien-major de 2^e classe au 7^e de ligne, nommé récemment à l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains.

Une délégation d'officiers du 7^e de ligne s'est rendue à Toulouse pour assister aux obsèques. M. Guieu, chirurgien-major de 1^{re} classe, qui en faisait partie, a prononcé, au cimetière, quelques paroles d'adieu.

M. d'Arbaud, qui signalait ses observations météorologiques du pseudonyme Nick L. d'A., vient de mourir à la suite d'une longue et douloureuse maladie. M. d'Arbaud était pour nous presque un compatriote, car il fut très longtemps contrôleur des tabacs à Cahors.

Le sac en faction

Le ministre de la guerre vient d'envoyer aux commandants de corps d'armée l'autorisation de suspendre, pendant la période des chaleurs l'application de l'article du décret de 1891, qui prescrit le port du sac par les sentinelles en faction.

Pulvérisateur à désinfecter

La commission administrative de l'hôpital civil et militaire de Cahors, a l'honneur d'informer le public qu'un pulvérisateur à désinfecter sera mis à la disposition des personnes qui en feront la demande, moyennant 2 fr. 50 pour douze litres de liquide (contenance de l'appareil).

Ce service sera fait gratuitement pour les écoles communales et les indigents de la ville.

Conseil de révision

Hier matin, à 10 heures, a eu lieu à la préfecture, sous la présidence de M. Calès, secrétaire général, le conseil de révision des ajournés et soutiens de famille du département qui étaient au nombre de 103.

Concours

Un concours pour les postes et les télégraphes a eu lieu hier à l'Hôtel-de-Ville. 24 candidats se sont présentés pour le département du Lot.

Dans le silence de la maison déserte le bruit de ses pas sonnait, éveillant autour de lui les échos endormis.

Il ouvrit une porte qui cria, et se trouva sur le seuil d'une longue allée dont les murs étaient décorés de panoplies, de faisceaux d'armes de toutes les époques, qui dansaient à la lueur vacillante de la bougie.

Dans le fond, des cibles toutes blanches se dressaient, semblables à des ombres confuses.

Le duc s'avança, toujours froid et grave.

Il alla à une petite table, sur laquelle des pistolets étaient étalés, en choisit un, s'assura qu'il était chargé et sortit.

Cependant au dehors, Williams avait continué ses recherches.

Il avait aperçu le mur qui longeait la route et l'humus percé au milieu.

Il tressaillit.

Si c'était là qu'il était entré.

Il examina la porte à la lueur incertaine du crépuscule.

Les panneaux étaient poussiéreux, la serrure rouillée.

On eût dit l'entrée d'une de ces habitations désertes, abandonnées comme il y en a tant aux environs de Paris.

Quelle apparence que le duc eût pénétré là-dedans.

Williams longea le mur avec précaution, puis un bruit attira son attention.

C'était le bruit des persiennes claquant sur la muraille quand Jean de Morlac avait ouvert la fenêtre.

Il travailla vivement la route, se haussa sur la

A ce concours, établi dans toute la France pour remplir 400 places, ont pris part 5,000 candidats en tout.

Les résultats ne seront connus que dans deux mois.

Chemins vicinaux

Le Journal officiel promulgua dimanche une loi autorisant le département du Lot à s'imposer extraordinairement en 1894-1895 de 12 centimes 25 additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Ligne de Limoges à Brive

Nous publions les renseignements suivants qui intéresseront certainement nos lecteurs sur les travaux qu'a nécessités la construction de la ligne de Limoges à Brive par Uzerche.

Ces travaux ont été commencés en 1885 ; Samedi, comme nous l'avons annoncé, ont eu lieu l'essai de la ligne, l'inspection du matériel et des divers bâtiments, gares, dépôts, etc., qui se trouvent sur le parcours.

L'inauguration officielle est fixée au 1^{er} juillet. La distance de Limoges à Brive est exactement de 94 kilomètres.

La ligne passe sur 10 viaducs ; cinq grands ponts et traverse quinze tunnels.

Les stations intermédiaires sont, en partant de la gare des Bénédictins : Solignac-le-Vigen, Pierrebuffière, Glanges, Mahnac-Vieq, St-Germain-les-Belles, La Porcherie, Masseret, Sallons-la-Tour, Uzerche, Vigeois, Estitveaux, Allasac, Donzenac, Ussac et Brive.

Ainsi qu'on peut le voir par le nombre des viaducs, ponts et tunnels que nous mentionnons plus haut, il a fallu d'immenses travaux pour la construction de la voie ferrée.

L'un des ponts, celui du Gour-Noir, qui se trouve à 3 kilomètres environ d'Uzerche, est une merveille dans son genre.

Il représente la plus grande arche existant au monde sous une voie ferrée.

L'Ouverture a, en effet, 64 mètres de largeur, sur un rayon de 36 mètres, il est construit sur la Vézère, torrentielle en temps de pluie, et a été commencé en 1889.

La hauteur de ce pont est de 18 mètres et sa longueur de 110 mètres.

Le Brézou a 20 mètres de hauteur et 62 mètres de longueur.

Le pont du Pouch a 18 mètres de hauteur sur 60 mètres de long.

Celui de Freyssinet mesure 18 mètres de hauteur sur 55 mètres de long.

Enfin, le pont de la Corrèze a 17 mètres de hauteur sur 55 mètres de long.

Quant au pont biais de la gare de Brive, il a une longueur de 30 mètres.

Les viaducs sont au nombre de 10 et viennent dans l'ordre suivant :

Table with 3 columns: Viaduc, Longueur, Hauteur. Lists 10 viaducs with their respective dimensions.

Enfin, les tunnels ont les longueurs suivantes : Souterrain de Pouzol, 880 m. ; de Gilardex,

pointe des pieds et aperçut devant lui, au-delà du mur, au-delà d'un jardin qui le suivait sans doute, une maison, et dans cette maison, une lumière.

La demeure était donc habitée.

Il revint à la porte.

Pas de sonnette.

Pas de maillet de fer pour frapper.

Il songea un moment à prendre une pierre etcorner avec, mais il songea que si c'était le duc qui était là-dedans, il n'ouvrirait pas, et que si ce n'était pas lui, il lui serait bien difficile d'expliquer ce qu'il venait faire dans cette maison.

Il valait mieux s'introduire dans la maison d'une autre façon, sans bruit, sans attirer l'attention.

Il tourna donc autour de l'habitation, cherchant un endroit propice à l'escalade.

Après de nombreux tâtonnements, des hésitations et des impatiences, pendant lesquelles la sueur de l'angoisse perlait sur son front, il parvint enfin à se hisser sur le mur, à plonger ses regards dans le jardin.

Puis il sauta à terre et se dirigea vers la maison guidé par la lumière.

Mais à cet instant même, la lueur disparut.

C'était le moment où le duc, après avoir écrit et cacheté ses lettres, rentrait dans la salle de tir.

Williams resta au milieu du jardin, indécis, ne sachant plus de quel côté se diriger.

(A suivre.)

Graterogne, 238 ; de Bleygeat, n° 1, 169 ; de Bleygnat, n° 2, 615 ; du Theil n° 1, 128 ; du Theil n° 2, 95 ; de Cabriol, 314 ; de Comborn, 658 ; de Freyssinet, 415 ; du Pouch, 158 ; de Briard 426 ; de Saillant, 196.

Les chaises aux concerts militaires

Dimanche soir, à la musique, les chaises avaient été placées non loin du kiosque, où le public a pu les prendre sans être astreint à les transporter lui-même.

Espérons que cela continuera.

Déserteur

Le sieur Joseph Gagneur, maréchal des logis chef au 14^e régiment d'artillerie, a été mis en état d'arrestation dimanche au soir, au concert de l'Eden-des-Orties, par la gendarmerie de Cahors.

Ce sous-officier avait quitté, le 15 juin dernier la ville de Tarbez, pour suivre une fille qui venait chanter à l'Eden de notre ville.

Syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot

Les adhérents au syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot, sont priés d'assister à la réunion extraordinaire du dimanche 2 juillet prochain, à 3 heures de l'après-midi, dans une des salles de la mairie de Cahors.

Ordre du jour :

- 1^o Pétition à M. le Préfet pour la modification de l'expertise ;
- 2^o Etudes sur l'assurance contre la grêle.
- 3^o Prix de revient du tabac.
- 4^o Questions diverses.

Cette réunion étant du plus grand intérêt, la commission ne saurait trop insister sur la présence de tous les adhérents.

La Commission administrative.

Rixe

Dimanche soir, vers 11 heures une rixe a éclaté, au café Château, entre les nommés Viala, Loscale et Pandaries. Quelques coups de poing, sans gravité, ont été échangés. Plusieurs verres et bouteilles ont été brisés.

La gendarmerie a dressé procès-verbal contre les perturbateurs, dont l'un a passé la nuit au violon municipal.

Contraventions

La police a dressé procès-verbal contre le nommé G. A., ouvrier chapelier, pour ivresse manifeste et tapage nocturne.

— Procès-verbal a été également dressé contre les nommés Tasse Jean, 67 ans, journalier, rue du Château, 21, et Ticou Alexandrine, 30 ans, journalière, demeurant rue du Château, 24, pour avoir frappé un de leurs voisins, le sieur Condero Jean et lui avoir fait des blessures.

Gourdon

L'école pratique d'agriculture

L'idée émise, il y a deux ans, par M. Jules Many, dans l'*Avenir Gourdonnais*, et que les municipalités qui se sont succédées à Gourdon ont accueillie avec faveur, prend corps et touche à sa réalisation.

Mardi dernier est arrivé à Gourdon M. Prillieux inspecteur général de l'agriculture, chargé par le Ministère de procéder à une enquête sur les conditions d'installation de la nouvelle école.

L'inspecteur général a visité les locaux de l'ancienne école secondaire, il était accompagné de M. Calmeilles, maire, de M. Granier, adjoint et de M. Many.

L'établissement de la place du Roc se prête complètement à la nouvelle destination qu'on lui propose, le local est assez vaste pour loger les maîtres, les 25 ou 30 internes et les externes que comptera l'école.

Il n'y a plus qu'à chercher le domaine qui servira de champ de travail et de démonstrations. Plusieurs propriétés sont offertes ; on choisira celle qui présentera les conditions les meilleures de situation, de contenance, de nature et de bon marché.

On comprend les avantages directs et de toute nature que tirera de cette création, la ville de Gourdon, si désolée jusqu'ici. A défaut de lycée ou de collège, elle sera du moins le siège de l'école pratique d'agriculture du département du Lot.

Postes

Par décision de M. le directeur général des postes, M. Dauliac, dit Marconnet, de Gourdon, est nommé facteur à Paris (3^e classe).

Recherches

Sur une réquisition de M. le procureur de la République d'Aurillac, et en vertu d'un mandat d'amener lancé par M. le juge d'instruction de Gourdon (Lot), des recherches ont été faites par les brigades de gendarmerie de l'arrondissement d'Aurillac, à l'effet de retrouver le nommé Besse, Jean, âgé de 26 ans, journalier, sans domicile fixe, inculpé de vols et complicité de vol.

Jusqu'à ce jour, les recherches faites sont demeurées infructueuses.

Suicide

Un triste événement a mis samedi soir le quartier du Roc en émoi. Un habitant de ce quartier, le nommé V..., cultivateur, a tenté de se suicider en se précipitant dans l'abreuvoir. Fort heureusement les cris d'une femme qui lavait du linge sur le bord attirèrent le nommé Cussac, dit « le Geôlier », qui, se jetant à son tour dans le lac, fut assez heureux pour pouvoir, après beaucoup d'efforts et aidé de quelques voisins accourus, remonter ce pauvre halluciné. Cet acte de désespoir a été, dit-on, suggéré à V... par une grande gêne pécuniaire.

Gramat

CONCOURS DE L'ESPECE OVINE (Race des Causses du Lot)

Le concours spécial interdépartemental de la race ovine des Causses du Lot a eu lieu dimanche, 25 juin, et a été tenu sur la place de l'Hôtel de-Ville.

M. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture, délégué de M. le Ministre, a présidé le concours.

M. le Préfet du Lot, M. le Secrétaire-général du Lot, M. le Sous-Préfet de Gourdon avaient honoré de leur présence la cérémonie qui avait amené beaucoup de visiteurs.

M. l'Inspecteur général, M. le Préfet du Lot, et M. le sénateur de Verninac, ont pris successivement la parole, et leurs encouragements aux éleveurs ont été très applaudis.

Aynac

En attelant son jeune cheval, le sieur Mayonabe, Jean, demeurant au Pouget, fut renversé par l'animal et projeté contre la banquette de la route, où il se blessa à la tête.

La mort fut instantanée.

Souseyrac

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Laroquebrou (Cantal), par la dame Lafargette, de Glénat, contre le nommé A..., cultivateur à Souseyrac (Lot), qu'elle accuse de lui avoir soustrait une somme de 3 fr. 50 centimes déposée sur la table de sa cuisine.

Procès-verbal a été dressé à A...

Tulle

La *Dépêche* annonce que M. Silvestre, notaire à Tulle, suppléant du juge de paix et membre du conseil de fabrique de la cathédrale, vient de disparaître, laissant un passif de 80,000 fr.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui.

Brive

Vendredi, vers 11 heures du matin, des ouvriers peintres travaillaient à la marquise de la gare de Brive, lorsqu'une poutre de l'échafaudage s'est rompue. Trois ouvriers ont été projetés sur le sol. Deux ont pu, grâce à leur agilité, s'accrocher aux restes de l'échafaudage.

Parmi les trois qui sont tombés, le nommé Noaille, de Brive, âgé de 18 ans, a eu le crâne brisé et est mort sur-le-champ ; le second a été blessé grièvement et a été transporté à l'hôpital ; le troisième n'a eu que quelques légères contusions.

Cet accident a produit une vive impression sur la population briviste.

M. Marmontel, commissaire de police, s'est transporté sur les lieux et a ouvert une enquête.

Faycelles

Un bien triste événement a mis en émoi samedi la population de Lamadeleine, section de la commune de Faycelles ; la dame Sidonie Murat, âgée de trente ans, mère de deux enfants et enceinte de six mois, épouse de M. Barsagol, débitant de tabacs, paraissait souffrante depuis plusieurs jours. Dans l'après-midi, comme M^{me} Barsagol paraissait plus malade, son mari se rendit chez un de ses amis pour le prier d'aller chercher un médecin. C'est pendant cet intervalle que la malheureuse, en proie à d'horribles souffrances, conçut le dessein d'en finir avec la vie, et se pendit à une poutre de la chambre où elle était couchée. Ce fut le mari lui-même qui en entrant, trouva sa femme dans cette triste situation. Il s'empressa de couper la corde et de crier au secours. M^{me} Barsagol respirait encore. Les voisins accoururent, mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués, la pauvre femme ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Détournements à la gare de Castres

On vient de découvrir un nombre important de détournements commis, ces derniers temps, par des employés de la gare, organisés en véritable bande.

Quatre employés, au domicile desquels des objets volés ont été trouvés, sont sous les verrous ; les autres sont en surveillance.

L'interrogatoire des inculpés a établi que cette bande opérait ainsi : on plaçait, pendant la nuit, les objets volés sur la machine de manœuvre qui transporte son chargement soit en amont, soit en aval de la gare, suivant les circonstances. On déchargeait à l'endroit propice et les compères se partageaient le butin.

Depuis quelque temps un grand nombre de colis postaux avaient disparu. L'avant-dernière nuit, les voleurs avaient enlevé en bloc une de ces immenses caisses à claire-voie, contenant de la faïence, et dont ils s'étaient partagé le contenu.

AGRICULTURE

Chlorose et Adaptation

(Suite et fin)

Une même variété de vigne n'est pas également sujette à la Chlorose à tous les âges. Dans les terres où le sol et le sous-sol sont à la fois très calcaires, un pied de vigne commence à jaunir, en août, septembre ; jusqu'à ce moment il reste vert. Au printemps suivant ses premières pousses sont jaunes et ce jaunissement est en quelque sorte la continuation de celui de l'année précédente ; aussi s'accroît-il de plus en plus jusqu'en juin et juillet. A partir de ce moment, les feuilles reverdissent, et sont ent, à la fin de l'automne, elles sont devenues complètement vertes. Puis la troisième année, la Chlorose se montre un peu plus tard ; les premières pousses sont vertes et ce n'est qu'en mai qu'elles se chlorosent de nouveau, mais moins qu'à la deuxième année. Les années suivantes, les premiers pieds attaqués jaunissent de bonne heure leur reverdissement ne se produit pas ou presque pas, celles-là meurent sans pouvoir mûrir leurs fruits. Dans les terres dont le sol est peu calcaire, tandis que le sous sol l'est beaucoup, les mêmes phénomènes se produisent, mais ils sont retardés. La première et même la deuxième année, la Chlorose peut ou ne pas se montrer tant que les racines sont dans la couche supérieure peu calcaire ; mais, dès qu'elles vivent dans le sous-sol, elle se déclare et présente les phénomènes que nous avons décrits.

Telles sont les variations d'intensité que la chlorose peut présenter avec l'âge de la plantation et la nature des terrains. Ces caractères sont propres à cette maladie, et si on les trouve sur des vignes mourant du phylloxera, du pourridité, c'est toujours dans les terrains calcaires ; jamais une vigne saine ou malade ne jaunit dans les terrains argileux ou siliceux.

Traitement de la Chlorose :

Il est un fait absolument indéniable c'est l'efficacité du sulfate de fer sur le reverdissement de la vigne. De nombreuses expériences le prouvent. Eusèbe Gris, en 1840, et plus tard son fils Arthur Gris en 1857, ont nettement démontré l'action qu'avait le sulfate de fer mis au pied des plantes chlorosées ou sur les feuilles, pour provoquer leur verdissement ; ces faits ont été affirmés d'une façon indiscutable dans ces dernières années, et surtout en 1892.

1^o Appliquer une dissolution de 600 grammes à 1200 grammes de fer dans 15 litres d'eau par souche de vigne, suivant l'intensité de la maladie de fin février ou commencement de mars.

2^o On peut aussi employer le sulfate de fer en cristaux, on peut obtenir de bons résultats, surtout après plusieurs années d'application, sous cette forme il en faut 1 kilog. et plus par cep.

3^o Employé en aspersions sur les feuilles dans la proportion de 20/0, le sulfate de fer amène aussi la disparition de la Chlorose.

4^o On emploie aussi le sulfate de fer en cristaux finement moulus ; dans ce cas il ne donne pas des résultats aussi complets.

Quoi qu'il en soit, l'action du sulfate de fer est certaine. Mais, elle est, en somme, insuffisante dans beaucoup de cas ; dans les terres crayeuses où le carbonate de chaux est en excès.

Adaptation. — Les hybrides vitis Berlandieri très recommandés dans les calcaires, comme résistant à la Chlorose, sont de beaucoup inférieurs comme adaptation dans les lieux où le carbonate de chaux est en excès, au rupestris phénomène du Lot (1). Dans ces sortes de terrains, le rupestris phénomène sera le seul plant américain qui pourra s'adapter aux exigences du sol.

Nous le recommandons tout particulièrement, aux nombreux lecteurs du *Journal du Lot*, ce plant phénoménal, étant le seul capable de refaire la vigne, dans les sols les plus chlorosés, arides et marneux. Notre longue carrière, et nos nombreuses excursions dans les départements viticoles nous ont permis de constater que grâce à cette géante variété, la Chlorose sera impuissante à la détruire et que les terrains cités plus haut peuvent être reconstitués sans craindre que la Chlorose fasse de nouvelles victimes.

Victor COMBES, Chevalier du Mérite agricole.

(1) Cette variété est beaucoup supérieure comme résistance à la Chlorose et n'est pas synonyme des variétés suivantes : Rupestris × Monticola, Rupestris × Reich, Rupestris × Richter, Rupestris × St-Georges ; etc. ; à notre avis, ces quatre variétés appelées différemment ne constituent qu'une seule et même espèce.

L'Etat des récoltes

Le *Journal Officiel* a publié samedi l'évaluation des récoltes en terre au 15 juin, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture. En voici le résumé :

Blé d'hiver : 1 département, très bon ; 19 départements, bon ; 40 départements assez bon ; 17 départements, passable ; 8 départements, médiocre ; 1 département, mauvais.

Blé de printemps : 5 départements, bon ; 11 départements, assez bon ; 13 départements, passable ; 17 départements, médiocre ; 9 départements, mauvais ; 31 départements n'ont pas semé du blé au printemps.

Seigle : 2 départements, très bon ; 29 départements, bon ; 35 départements, assez bon ; 13 départements, passable ; 5 départements, médiocre.

Avoine : 7 départements, bon ; 12 départements, assez bon ; 15 départements, passable ; 37 départements, médiocre ; 10 départements, mauvais.

Vignes : 37 départements, très bon ; 29 départements, bon ; 2 départements, assez bon ; 4 départements, passable ; 2 départements, médiocre.

Pommes à cidre : 5 départements, très bon ; 20 départements, bon ; 5 départements, assez bon ; 1 département passable ; 1 département, médiocre.

Betteraves à sucre : 3 départements, bon ; 6 départements, assez bon ; 11 départements, passable ; 9 départements, médiocre ; 3 départements, mauvais.

Fourrages annuels : 5 départements, bon ; 8 départements, assez bon ; 11 départements, passable ; 32 départements, médiocre ; 28 départements, mauvais.

Prairies naturelles : 1 département, très bon ; 4 départements, bon ; 8 départements, assez bon ; 7 départements, passable ; 29 départements, médiocre ; 35 départements, mauvais.

Prairies artificielles : 4 départements, bon ; 5 départements, assez bon ; 11 départements, passable ; 30 départements, médiocre ; 35 départements, mauvais.

Pommes de terre : 6 départements, très bon ; 18 départements, bon ; 21 départements, assez bon ; 22 départements, passable ; 12 départements, médiocre ; 5 départements, mauvais.

Dernières nouvelles

M. Bargeton

M. Bargeton, préfet de Seine-et-Oise, ancien préfet du Lot, n'ayant pas cru devoir se conformer aux instructions du ministre de l'intérieur, qui lui avait prescrit, à deux reprises, de représenter le gouvernement au banquet Hoche, à Versailles, a donné sa démission qui a été acceptée.

La grève des cochers

Les Compagnies de fiacres ont décidé de reprendre le service dans la matinée. Des mesures sévères sont prises pour protéger la circulation des voitures.

Cornélius Herz

L'état de Cornélius Herz n'a pas changé.

Où il faut être prudent, c'est quand il s'agit de choisir un médicament ; la réclame ne suffit pas, il faut des preuves. Si vous voulez prendre un purgatif, choisissez les Pilules Suisses, là les preuves abondent.

A cette époque de l'année, un dépuratif vous préservera de bien de maux et de beaucoup de maladies. Le meilleur est la *Tisane Dussolin*, qui se vend à Paris, à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne et dans toutes les pharmacies de la France et de l'étranger au prix de 4 fr. 50 le flacon.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 Juin, 1893.

La tendance est très satisfaisante sur notre marché où le 3 0/0 conserve le cours de 98 et ne tardera pas à le dépasser. Un achat insignifiant de rentes a suffi pour le relever à 98.07.

Avec satisfaction, on voit la diminution des retraits aux caisses d'épargne ; on a aussi pu inscrire des achats pour le compte de la caisse des dépôts et consignations. Le 3 0/0 amortissable est à 98.20, le 4 1/2 calme à 106.22.

Les Consolidés anglais se tiennent à 98 13/16. Le Rouble conserve à Berlin le cours de 275. L'Orient a perdu un 1/2 point par suite du mécontentement des Allemands de ne pas avoir abouti à un traité de commerce avec la Russie. L'Italien toujours fortement soutenu par le Syndicat est à 93.05. L'Extérieure espagnole est à 66.21/32 ; le Turc fait 22.13. Le Hongrois 96 7/9, le Portugais 22.

Les cours des maisons de crédit sont en progression. La Banque de France s'inscrit à 3990, le Crédit Foncier fait 985, le Crédit Lyonnais 761.25, Nous laissons le Suez à 2686.25.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE LA GUERRE
SUBSISTANCES MILITAIRES
AVIS

Il sera procédé, le 8 juillet 1893, à 2 heures, à Paris, dans la salle des adjudications du service de l'Intendance, 51 bis, boulevard Latour-Maubourg, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture de 60,000 x. de conserves de viande française, à livrer, du 15 juillet au 30 novembre 1893, dans les usines de fabrication.

Le minimum des offres est fixé à 250 x., l'importance des fournitures susceptibles d'être adjudicées à chaque fabricant, à 4,000 x.

Le cahier des charges régissant la fourniture et l'instruction du 31 juillet 1889 sur les adjudications du département de la guerre, sont déposés dans les bureaux des Directeurs du service de l'Intendance du gouvernement de Paris et des corps d'armée, ainsi que dans ceux des sous-Intendants militaires chargés du service des subsistances militaires à Paris et aux chefs-lieux des corps d'armée.

Les personnes ou sociétés qui désirent prendre part à l'adjudication, devront adresser leurs demandes au sous-Intendant militaire chargé du service des subsistances militaires, à Paris, avant le 2 juillet, au plus tard.

Ces demandes devront être accompagnées des pièces indiquées dans l'avis général au public.

ETUDE
 de M^e LACOSSE, avoué à Cahors
 rue de la Fénélon n° 7

VENTE

SUR

EXPROPRIATION FORCÉE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de ladite ville, le **mercredi neuf août mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi.**

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés du Crédit Foncier et par exploit de M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, le **Crédit Foncier de France** a fait signifier à M. Prosper-Denis Bergon, propriétaire et receveur-buraliste, domicilié à Luzech, et à dame Marie-Emma Béral, son épouse, demeurant avec lui, un commandement d'avoir à payer des annuités arriérées sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait, conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Cette mise en demeure étant restée sans résultat, l'original a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le sept juin mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 449 numéro 29 ;

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-treize, où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence et à la requête du **Crédit Foncier de France**, société anonyme, dont le siège social est à Paris, rue des Capucines numéro 19, agissant poursuites et diligences de son gouverneur, domicilié au siège social, laquelle constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors M^e LACOSSE, domicilié à Cahors, rue Fénélon numéro 7.

Au préjudice desdits mariés Prosper-Denis Bergon et Marie-Emma Béral, domiciliés ensemble à Luzech.

Il sera procédé, le **mercredi neuf août mil huit cent quatre-vingt-treize**, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville à midi précis.

A la vente des immeubles ci-après désignés :

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE DANS LE COMMANDEMENT SAISIE.

1° Une maison élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, comprenant partie du pressoir à huile, premier étage composé d'un grand couloir, magasin de boulangerie et cuisine, deuxième étage renfermant quatre pièces, grenier et deux chambres au-dessus.

2° Autre maison composée seulement de rez-de-chaussée renfermant pétrin mécanique et deux fours, hangar, remise.

3° Une maison élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, comprenant l'autre partie du pressoir à huile, premier étage composé de trois chambres avec terrasse, grenier au-dessus.

4° Maison élevée sur les voutes sous les quelles passe l'eau du moulin comprenant un rez-de-chaussée où se trouve le moulin à farine, composé de quatre paires de meules ; premier étage renfermant trois vastes chambres, et une cuisine, grenier au-dessus.

5° Ecurie, chaix, cave, chambre

de domestique, caveau, hangar, deux étales, pigeonnier, volière, chambre, fenil, grenier, terrains, vignes et landes susceptibles d'être construits.

Le tout d'une contenance de sept mille quatre cent quatre-vingt-treize mètres carrés, dont six cent quatre-vingt mètres carrés de constructions ;

6° Autres terrains sur les flancs d'une colline escarpée, d'une contenance de quatorze mille mètres quatre cent vingt mètres carrés.

Cette propriété figure au cadastre sous les numéros 454, 457 P, 460, 461, 459 P et 457 P, de la section E.

Ne font pas partie desdits immeubles saisis et en demeurent formellement exceptés :

1° Un jardin, en forme de trapèze, d'une contenance de neuf-cent soixante mètres carrés, joignant la route n° 8, la maison Montagne, le chemin de Trescol et un terrain récemment vendu à la commune ;

2° Et une autre partie de terrain de 90 mètres environ, située au pied de la montagne la Pistoule, comprise entre le sentier qui mène à cette montagne, les maisons Jarrige, Montagné et Breil et le chemin du Trescol.

IMMEUBLES PAR DESTINATION

- 1° Un cheval blanc ;
- 2° Deux charrettes ;
- 3° Un pressoir à huile et ses accessoires ;
- 4° Un câble ;
- 5° Les courrois et arbre de transmission ;

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exemption ni réserve avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêt.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels

il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles ci-dessus désignés devront requérir cette inscription sous peine de déchéance avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Aux termes de l'article 38 du décret, loi du 28 février 1852, l'adjudicataire sera tenu :

1° D'acquitter dans la huitaine de la vente, à titre de provision dans la caisse du **Crédit Foncier de France**, le montant des annuités dues par le saisi ;

2° Et après les délais de surenchère de verser le surplus du prix à ladite caisse jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur sauf néanmoins son action en répétition, si la Société avait été indument payée à leur préjudice.

Mise à prix

Tous les immeubles ci-dessus, y compris les immeubles par destination, seront mis en vente **en un seul lot**, sur la mise à prix de **dix mille francs, 10,000** ci.....

En sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant.

Cahors, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant,
 Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors le juin mil huit cent quatre-vingt-treize, F^o C^o , reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison **EDOUX**

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS
 Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris) 0^r 30
 La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

En vente au bureau du Journal.

CADRE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.